



Règlement du concours – Édition 2022

Article 1- Dates

Le concours de bande dessinée *Aventures dans les Amériques* 2022 débute le **1^{er} septembre 2022**, pour se terminer le **1^{er} novembre 2022 à 23 h 59, heure avancée de l'Est (HAE)**.

Article 2- Admissibilité

Le concours est ouvert à deux catégories de participantes et participants :

- **Catégorie scolaire** : élèves âgés de **12 à 18 ans inclusivement**. Les bandes dessinées sont réalisées en classe et soumises par la professeure ou professeur. Cette catégorie s'adresse aussi aux élèves faisant l'école à la maison;
- **Catégorie grand public** : Chaque personne ou équipe est responsable de soumettre sa propre bande dessinée via le formulaire de dépôt. La sous-catégorie de participation est déterminée en fonction de l'âge de la personne participante qui dépose la bande dessinée :
 - o **12 à 17 ans**;
 - o **18 ans et plus**.

Les bandes dessinées reçues doivent se référer à l'une ou l'autre de ces catégories de participation. Il n'est pas possible de soumettre une bande dessinée dans plus d'une catégorie. Pour participer, vous devez résider sur le territoire des Amériques. Vous devez aussi être membre individuel du Centre ([inscription gratuite](#)) pour participer au concours.

Article 3- Modalités d'inscription

Le projet **composé du formulaire d'inscription et des planches de bande dessinée** doit être déposé en remplissant le formulaire de participation disponible sur la page du concours de bande dessinée du site Internet du Centre de la francophonie des Amériques, au plus tard le **1^{er} novembre 2022 à 23 h 59 (HAE)**.

Il est important de vous assurer de la qualité visuelle de votre document, afin de faciliter l'évaluation du jury. Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer à ce concours.

Article 4- Critères d'admissibilité

Pour être retenue dans le cadre de l'évaluation par les membres du jury, votre bande dessinée doit inclure :

- un titre;
- au moins une expression de la langue française (suggestions dans la banque d'expressions ci-dessous);
- un personnage aventurier ou un (super)héros. Votre personnage peut être Capitaine Acadie, une création originale ou un animal, mais aucun personnage déjà connu ne doit figurer dans votre bande dessinée!
- une région des Amériques;
- entre 6 et 16 cases, réparties sur un maximum de deux (2) planches en version papier ou numérique.

Votre bande dessinée :

- peut être réalisée individuellement ou en équipe;
- peut être en couleur ou en noir et blanc;
- doit être rédigée en français;
- doit respecter un format de 8^{1/2} par 11 pouces (format lettre) ou 8,3 par 11,7 pouces (format A4);
- doit être soumise en fichier numérique (bande dessinée papier numérisée ou fichier réalisé à l'aide d'un programme informatique).

Banque d'expressions en français

Vous pouvez choisir une ou plusieurs expressions dans la liste ci-dessous et les intégrer à votre bande dessinée, ou faites-nous découvrir une expression de votre choix!

- Cinq sous commencent la piastre : il faut commencer quelque part ; parfois, la chose la plus difficile c'est de commencer...;
- Tomber dans les pommes : s'évanouir;
- Raconter des salades : mentir, raconter des histoires qui ne sont pas vraies;
- Être vite sur ses patins : être rapide / être capable de s'adapter rapidement;
- Cogner des clous : lutter contre le sommeil, somnoler;
- Avoir un bon coup de fourchette : se dit de quelqu'un qui est gourmand, qui aime manger;
- Ce n'est pas la mer à boire : ce n'est pas difficile à faire (en parlant d'une tâche qui semble insurmontable);
- Sérieux comme une poule après pondre : être riche;
- Comme une éloïse : très rapidement;
- Avoir la motte à rire : avoir le fou rire;
- Avoir de la misère : avoir de la difficulté;
- Se revirer sur un dix cents : capacité de s'adapter rapidement à un revirement de situation soudain;
- Casser la paille : terminer une relation, par exemple ne plus être amis.

Dépôt des bandes dessinées

Les enseignantes et les enseignants qui procèdent à l'inscription de leurs élèves dans la catégorie scolaire doivent respecter une limite de trois (3) bandes dessinées par classe. Chaque bande dessinée ne peut être soumise qu'une seule fois. **Les enseignantes et enseignants sont responsables du dépôt des bandes dessinées de leurs élèves, et doivent s'assurer que celles-ci respectent le Règlement du concours.**

Une bande dessinée déposée dans la catégorie grand public ne peut être inscrite que dans une seule sous-catégorie d'âge. Si le projet a été réalisé en équipe, il revient aux participantes et participants de déterminer dans quelle catégorie la bande dessinée sera déposée, selon l'âge des membres. Une ou des personne(s) mineure(s) sont autorisée(s) à faire partie de l'équipe d'une personne de 18 ans et plus.

Tout projet incomplet ou soumis en retard ne pourra être considéré par les membres du jury.

Le Centre de la francophonie des Amériques se réserve le droit de disqualifier toute bande dessinée participante ne respectant pas les éléments du présent Règlement.

IMPORTANT : Tout projet présentant des actes de violence, des propos inappropriés, des jurons ou du contenu représentant ou incitant à la haine; tout projet référant à du langage blasphématoire relié à du contenu religieux ou non, sera automatiquement disqualifié et ne pourra être considéré par les membres du jury.

Les membres du jury, les administratrices ou les administrateurs du Centre, le personnel du Centre de la francophonie des Amériques et leur famille, ainsi que toute personne ayant contribué à la conception du concours ne sont pas admissibles.

Article 5 : Délibération du jury et dévoilement des gagnants

Les projets seront évalués entre **le 8 et le 22 novembre 2022**, par un jury international composé de professionnelles et de professionnels provenant de différentes régions des Amériques. Il reviendra aux membres du jury de sélectionner les personnes gagnantes selon les critères d'évaluation élaborés par le Centre de la francophonie des Amériques.

Les membres du jury ont la responsabilité de dénoncer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel en lien avec un projet quelconque. Toute personne en conflit d'intérêt ne peut participer à l'évaluation des bandes dessinées et doit également s'absenter lors des discussions sur ce sujet.

Les organisateurs de ce concours garantissent aux personnes participantes l'impartialité des membres du jury pour l'évaluation des planches de bandes dessinées déposées.

Les membres du jury attribueront une note à chacun des projets en remplissant une grille d'évaluation élaborée selon les critères établis par le Centre.

Critères d'évaluation :

1. Conception originale du personnage principal;

2. Intégration d'un espace géographique des Amériques;
3. Intégration d'une ou de plusieurs expressions en français;
4. Originalité et créativité;
5. Qualité et cohérence de l'aventure et du dessin;
6. Présentation de la francophonie sous un angle dynamique et positif.

Article 6 : Dévoilement des gagnants

Les noms des personnes ayant gagné un prix seront dévoilés sur la page web du concours **le 1^{er} décembre 2022**. Ces personnes seront par la suite contactées par courriel afin d'entreprendre la démarche du versement de leur prix.

Être déclaré gagnante ou gagnant :

Catégorie scolaire : L'enseignante ou l'enseignant de l'élève ou du groupe d'élèves dont la bande dessinée sera déclarée gagnante sera contacté par courriel par un membre de l'équipe du Centre. Ce courriel précisera les modalités pour bénéficier du prix auprès de l'organisateur.

Si l'enseignante ou l'enseignant contacté ne répond pas dans un délai de sept (7) jours suivant la réception du courriel ou si les informations communiquées lors de l'inscription des élèves de sa classe ne permettent pas de l'informer de l'attribution du prix, l'élève ou le groupe d'élèves créatrice(s) ou créateur(s) de la bande dessinée perdra sa qualité de gagnante ou de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de vérifier l'information contenue sur le formulaire d'inscription au concours. Advenant que l'information soit fausse, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier la ou les personne(s) participante(s).

Dans ces circonstances, l'organisateur demandera au jury de choisir un autre projet comme gagnant potentiel du prix, jusqu'à ce que les gagnantes et les gagnants de la catégorie scolaire soient sélectionnés et les prix décernés.

Dans le cas où l'enseignante ou l'enseignant contacté et son établissement scolaire seraient dans l'impossibilité de recevoir, en tout ou en partie, le prix, pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Le prix remis ne pourra donner lieu à aucune contestation. Ce prix d'une valeur monétaire pourra s'effectuer par virement bancaire à la discrétion de l'organisateur et ce mode de transmission de fonds ne pourra être contesté. **Ce prix sera remis à l'établissement scolaire des étudiante(s) ou étudiant(s) déclaré(s) gagnant(s), et devra être utilisé pour l'achat de matériel pédagogique en français à l'intention de leur classe. Des reçus attestant de cette utilisation devront être fournis au Centre de la francophonie des Amériques.**

Si un prix est remporté par un(e) ou des élèves dans un contexte d'enseignement à la maison, ce prix sera remis au parent ou à l'adulte responsable de l'enseignement.

Catégorie grand public : Seules les personnes potentiellement gagnantes seront contactées par courriel par un membre de l'équipe du Centre qui les informera de leur éventuel gain, et les modalités pour pouvoir bénéficier de leur prix auprès de l'organisateur y seront précisées.

Si une gagnante ou un gagnant désigné ne répond pas dans un délai de sept (7) jours suivant la réception du courriel ou si les informations communiquées lors de son inscription ne permettent pas de l'informer de son prix, il ou elle perdra la qualité de personne gagnante et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de vérifier l'information contenue sur le formulaire d'inscription au concours. Advenant que l'information soit fautive, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier la personne participante.

Dans ces circonstances, l'organisateur demandera au jury de choisir un autre projet comme gagnant potentiel du prix, jusqu'à ce que toutes les personnes gagnantes de la catégorie grand public soient sélectionnées et les prix décernés.

Dans le cas où les personnes gagnantes seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou en partie, de leur prix, pour quelque raison que ce soit, elles en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Le prix remis ne pourra donner lieu à aucune contestation. Les prix correspondant à une valeur monétaire pourront s'effectuer par virement bancaire à la discrétion de l'organisateur et ce mode de transmission de fonds ne pourra être contesté.

Les personnes déclarées gagnantes qui sont d'âge mineur devront obtenir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur pour recevoir le versement de leur prix.

Article 7 : Les prix

Toutes les planches reçues respectant les critères de participation énoncés dans le présent Règlement sont admissibles aux différents prix. 15 prix de 500 \$ CA seront accordés à 15 bandes dessinées différentes. Plusieurs partenaires collaborent avec le Centre de la francophonie des Amériques pour offrir ces prix.

Acceptation des prix :

Tous les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décrits dans le présent Règlement et ne peuvent être transférés à une autre personne, échangés pour un autre prix en argent ou en crédit, en tout ou en partie.

Article 8 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur ne sera pas responsable des planches perdues, incomplètes, illisibles, reçues en retard ou mal envoyées, ou pour toute défaillance de la page du site Internet du concours au cours de la période du concours, ou pour toute défaillance technique ou autres problèmes avec tous réseaux ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès matériel informatique ou logiciels, ou pour des problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur un site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne sera pas responsable non plus des dommages causés à toute personne en raison de sa participation ou tentative de participation ou de la participation d'une autre personne au concours.

La personne participante garantit qu'elle a le droit de déposer sa ou ses planche(s) dans le cadre du concours et que sa bande dessinée est inédite. **L'utilisation d'images, d'illustrations et de photographies non libres de droit est interdite car tout plagiat sera refusé. Les droits d'auteur doivent être respectés.**

La personne participante, qu'elle soit gagnante du concours ou non, autorise de manière gratuite, non-exclusive et sans limite de temps le Centre à partager, en totalité ou en partie, les planches de bandes dessinées déposées, dans le but de promouvoir le travail et le talent des participantes et des participants du concours, ainsi que les actions du Centre. Aucune utilisation ou modification des projets déposés et de leur contenu ne sera effectuée en dehors du cadre du concours sans l'autorisation de(s) créateur(s)/ créatrice(s) des bandes dessinées.

Les dispositions du présent Règlement entrent en vigueur à compter de la date de sa publication sur la page du site Internet du concours.

Article 9 : Règles générales

Règlement : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent Règlement dans son intégralité, y compris ses avenants éventuels et additionnels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Politique de confidentialité : Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis dans les formulaires de présentation des projets et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent Règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Loi informatique et libertés : La participation à ce concours donne lieu à l'établissement d'un traitement automatisé, étant précisé que les informations demandées sont obligatoires pour que la participation au concours soit prise en compte.

Les personnes participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès du siège social du Centre de la francophonie des Amériques en écrivant au 2, côte de la Fabrique, case postale 110, succursale Haute-Ville, Québec (Québec), Canada, G1R 4M8, ou en adressant un message par courriel à info@francophoniedesamericues.com .

Ce Règlement comporte 6 pages.

Rédigé par le Centre de la francophonie des Amériques, le 31 août 2022.